

Guide pour les arbitres de la LCC

14 ans et moins; 16 ans et moins; 19 ans et moins; LMWP
(sénior)

2015-2016

V1.0



Table of Contents

Remerciements	ii
Changements importants aux règles de la LCC.....	1
Extrait de l'atelier "C'Mon Ref" au Sommet 2015	2
Focalisation sur les interactions arbitre/entraîneur renouvelé.....	5
Sections du guide de la LCC de 2015-2016 à examiner pour les arbitres.....	6
2. Règles générales	6
3. Officiels	7
5. Jugements	9
6. Code de conduite	9
Conflits d'intérêts.....	9
Standard d'âge minimum.....	10
Normes minimales pour la certification	10

Remerciements

Water Polo Canada (WPC) tient à souligner les contributions du Groupe de travail d'examen des compétitions (GTEC) qui a joué un rôle essentiel dans l'établissement de la Ligue des championnats canadiens (LCC). Formé en juillet 2011, le GTEC a élaboré le plan de mise en œuvre du Développement à long terme de l'athlète (DLTA) et le cadre de la LCC pour le water-polo au Canada. Les membres du GTEC sont Olivier Bertrand, John Csikos, Nishant Damani, Jymmi-Kaye Demchuk, Cyril Dorgigné, Dragan Jovanovic, Jeffrey Lindell, Patrick Oaten et David Soul.

WPC aimerait également remercier les divers membres du Comité des compétitions et du Comité de discipline qui consacrent leur temps bénévolement pour s'assurer que la LCC répond aux besoins des participants. Les membres du Comité des compétitions 2014-2015 sont Roger Archambault, Olivier Bertrand, George Gross Jr., Kent Hardisty, Jeffrey Lindell, Nikola Maric, David Paradelo, Neil Trousdale et Rick Valouche. Les membres du Comité de discipline 2014-2015 sont J-C Besner, Marie-Claude Deslières, Lily Olson, Neil Trousdale et Bill Shaw.

WPC n'aurait pas été en mesure de mettre en œuvre la LCC sans le soutien de ses partenaires provinciaux et aimerait souligner les contributions du personnel des fédérations provinciales : Olivier Bertrand, Ariane Clavet-Gaumont, Dayna Christmas, Cyril Dorgigné, Bruce Rose, David Soul et Kathy Torrens.

WPC veut aussi remercier Patrimoine canadien pour son soutien financier de la LCC et d'autres activités organisationnelles de WPC.

Changements importants aux règles de la LCC

- Règle d'arrêt de jeu
 - 1 arrêt de jeu/ quart (1:00) pour les 16 et moins et les 19 ans et moins
 - 1 arrêt de jeu pour une substitution / quart (0:20) pour les 14 ans et moins
 - 2 arrêts de jeu / match pour la LMWP

- Tolérance zéro pour la violence
 - Tout jeu violent est considéré comme une brutalité
 - Une mauvaise conduite est attribuée pour un abus verbal d'un officiel ou un autre participant et pour une substitution illégale
 - Si un joueur est disqualifié pour le reste du match, compléter le formulaire du rapport d'incident
 - Une application inappropriée de cette règle va mener à la faillite d'une évaluation et va influencer la sélection pour les championnats futurs.

- Une tolérance zéro pour tout langage agressif ou commentaire d'influence envers les arbitres
 - Les bancs d'équipes ne sont pas permis de passer des commentaires envers les officiels ou bénévoles
 - Les cartes jaunes et rouges devraient être utilisées dès le début du match
 - L'application inappropriée de cette règle mènera à la faillite d'une évaluation et va influencer la sélection pour les championnats futurs

- Revoir la feuille de match post match et la signer:
 - La période finale doit être indiquée avec une range d'"X", faire concorder les exclusions and buts, les cartes jaunes et rouges doivent être assignées à une personne en spécifique, les substitutions de bonnets doivent être assignés à des personnes en particulier et le temps de cette action doit être bien identifié, les arrêts de jeu doivent être assignés à la bonne équipe et avoir le temps bien indiqué.

Extrait de l'atelier "C'Mon Ref" au Sommet 2015

WP 21.8 Gêner ou empêcher le libre mouvement d'un adversaire qui ne tient pas le ballon, y compris nager sur les épaules, sur le dos ou sur les jambes d'un adversaire. "Tenir" le ballon signifie le soulever, le porter ou le toucher mais ne comprend pas dribbler le ballon.

Clarification:

Pour comprendre ce que signifie l'avantage. A titre d'exemple, si un arbitre pense qu'il y a un lancer potentiel du périmètre, une faute ordinaire ne devrait pas être appelé au centre (hole).

Il faut aussi se rappeler que la faute d'entraver peut être commise par le joueur qui est en possession de la balle.

Par exemple: un joueur en possession de la balle entrave le défenseur par (a) une poussée avec leur main ou leur coude (b) en repoussant l'adversaire avec le derrière de leur tête (c) par l'utilisation de leur pieds avec un mouvement de pousser ou un coup de pied.

(Référence au changement du règlement de la NCAA pour 14/15 et 15/16)

Le centre est la région du jeu la plus difficile à arbitrer. L'arbitre d'attaque doit appliquer la règle de l'avantage afin de permettre au centre avant l'occasion d'essayer d'avoir une position d'avantage, mais doit également contrôler le niveau du jeu physique entre le centre avant et le défenseur du centre. Il est à prévoir que les joueurs dans le centre seront en compétition pour la position d'avantage, si le jeu physique augmente à un niveau inacceptable, l'arbitre doit identifier celui qui l'a initié et doit appliquer la sanction appropriée, peu importe de l'emplacement du ballon. S'il est évident qu'aucun joueur ne tente réellement d'avoir la position de l'avantage et que le niveau du jeu physique est inacceptable, une double exclusion est appropriée (Noter le changement à l'article 21-15 – le chronomètre de tir n'est pas réinitialisé).

Quand la balle arrive au centre, si le défenseur (2MG) commet une faute (entraver) qui empêche une occasion de faire une passe et que le joueur du centre ne peut plus jouer le ballon, une faute ordinaire devrait être appelée. Autrement, un « aucun-appel » est approprié si le joueur du centre tente d'avoir la position de l'avantage. Ceci permet à l'arbitre d'appeler une faute, si elle serait à l'avantage de l'équipe attaquante, ce qui aura comme effet de promouvoir l'offensive.

Si le centre gagne la position de l'avantage et que le 2MG tient, enfonce ou tire le centre, l'empêchant ainsi d'avoir une occasion de faire un tir, une pénalité d'exclusion devrait être appelée.

Si le centre commet une faute à l'intérieur de la ligne de 5 mètres, tout en faisant face au but et avec le contrôle de - mais sans tenir – le ballon, l'option d'octroyer une pénalité doit être évaluée. Si le centre mérite la pénalité, elle devrait être donnée. Les arbitres ne devraient pas laisser le centre «la mériter deux fois. »

Si le centre commet une faute afin d'obtenir ou de conserver un avantage positionnel, une faute offensive devrait être appelé.)

Visionnement :

La vidéo NT «Correct No Call / Aucun appel approprié»

La vidéo NT «Exclusion»

<https://www.dropbox.com/sh/nv4ljdyds09u1ba/AADDiTPLO-Ppi46CiH3b5vLJa?dl=0>

WP 21.12 Donner des coups de pied ou frapper un adversaire intentionnellement ou faire des mouvements disproportionnés dans cette intention.

[Note: L'infraction que représente le fait de donner des coups de pied ou de frapper peut prendre plusieurs formes différentes, y compris en étant commise par un joueur en possession du ballon ou par un joueur adverse; la possession du ballon n'est pas un facteur décisif. Ce qui est important est l'action du joueur fautif, y compris si le joueur fait des mouvements disproportionnés dans le but de donner des coups de pied ou de frapper, même si le joueur ne réussit pas à faire contact.

Un des plus sérieux actes de violence consiste à donner des coups de coude en arrière (figure 19), ce qui peut entraîner une blessure grave de l'adversaire. De même, une blessure grave peut se produire lorsqu'un joueur donne volontairement un coup de tête dans le visage d'un adversaire qui le marque de près. Dans ces circonstances, l'arbitre peut aussi octroyer une sanction justifiée conformément à l'article WP 21.14 (brutalité) plutôt qu'à l'article WP 21.12.]

WP 21.14 Commettre un acte de brutalité (y compris donner des coups de pied, frapper ou essayer de donner des coups de pied ou de frapper avec une intention malveillante) contre un adversaire ou un officiel, pendant le jeu (y compris tout arrêt ou temps mort) ou pendant l'intervalle entre les périodes de jeu.

Si cela devait se produire durant le jeu, le joueur fautif doit être exclu du reste du jeu et doit quitter l'aire de compétition et un lancer de pénalité accordé à l'équipe adverse. Le joueur fautif peut être substitué après quatre minutes de jeu réel écoulées.

Si l'incident survenait durant toute interruption, temps d'arrêt, après un but ou dans l'intervalle entre deux périodes de jeu, le joueur doit être exclu pour le reste de la joute et doit quitter l'aire de compétition. Aucun lancer de punition n'est toutefois attribué. Le joueur fautif peut être substitué après quatre minutes de jeu réel se sont écoulés après la reprise du jeu de façon habituelle.

Si l'/les arbitre/s appelle/nt simultanément des brutalités ou des actions de jeu de nature violente sur des joueurs d'équipes adverses durant le jeu, les deux joueurs sont exclus pour le restant de la joute avec substitution après que quatre minutes de jeu réel se sont écoulés. L'équipe, qui était en possession du ballon, effectuera le premier lancer de punition suivi par le lancer de punition de l'autre équipe. Après le second lancer de punition exécuté, l'équipe qui était en possession du ballon, redémarrera le jeu avec un coup franc sur ou derrière la ligne de la mi-distance.

Clarification:

Il y aura une tolérance zéro dans la LCC pour tout acte de violence commis dans l'eau. Tous les coudes, genoux, coups de tête, ou autres actions physiques dirigés intentionnellement vers un adversaire sont considérés une brutalité. Ces restrictions seront appelées de façon plus stricte et sévère dès le premier match de la saison.

Visionner: la vidéo NT «Violent Play»

<https://www.dropbox.com/sh/nv4ljdyds09u1ba/AADDiTPL0-Ppi46CiH3b5vLJa?dl=0>

WP 21.11 Lors d'un changement de possession, pour un joueur défensif de commettre une faute envers n'importe quel joueur de l'équipe en possession du ballon, n'importe où dans la moitié du champ de jeu de l'équipe attaquante.

[Note. Cette règle doit être appliquée si l'équipe perdant la possession du ballon tente de limiter l'attaque de l'autre équipe en commettant une faute sur n'importe quel joueur attaquant avant que ce joueur ait franchi la ligne de mi-distance.]

Clarification:

(Référence au changement du règlement de la NCAA pour 14/15 et 15/16) Appel de la Transition. Comme une équipe fait la transition de la défensive à l'attaque, les arbitres doivent identifier où, si c'est le cas, l'équipe qui va en offensive obtient un avantage potentiel.

Si le défenseur utilise ses deux mains et commet une faute en transition, il ou elle devrait être exclue.

Si la défense commet une faute ordinaire qui favoriserait l'attaque si elle est appelée, un lancer franc doit être accordé.

Lorsque l'équipe à l'attaque tente de créer une occasion de compter, les deux arbitres doivent appliquer complètement la règle de l'avantage. Cela peut signifier que qu'au cours d'une seule possession, les arbitres peuvent s'abstenir de siffler à une occasion et exclure le défenseur lors de la séquence suivante. Les arbitres doivent contrôler le jeu physique dans la zone arrière, mais dans certaines circonstances, un arbitre peut choisir de ne pas appeler une faute si les joueurs sont derrière le ballon ou ne sont pas susceptibles d'être impliqués dans la situation de l'avantage, pendant qu'elle se développe.

En outre, si un joueur offensif gagne la position de l'avantage, mais ralentit ou arrête afin de «tenter de faire imposer une éjection, » l'arbitre doit être en position pour voir si le défenseur commet réellement une faute, qui enlève l'avantage au joueur offensif, avant d'appeler une faute. Sinon, un «aucun-appel» ne peut être approprié.

Enfin, si un joueur offensif gagne l'avantage en commettant une faute, une faute offensive doit être appelée.

Focalisation sur les interactions arbitre/entraîneur renouvelé

Au cours de la croissance de la LCC, il faudra se fier aux jeunes officiels qui sont en développement et ils auront besoin du support des officiels et entraîneurs de ligue. Le [programme de formation et de certification des officiels \(« PFCO »\)](#) entraîne et certifie les officiels afin qu'ils puissent supporter les athlètes au cours de leur développement à long terme à travers les compétitions. Les attentes envers les arbitres sont qu'ils produisent des résultats constants et soient continuellement évalués. Il est essentiel que les arbitres puissent appliquer les règlements **sans biais** pour qu'ils puissent être évalués de façon appropriée et avoir un plan d'action approprié pour leur développement professionnel.

En se référant au résultat de *diminution de l'agressivité des remarques rhétoriques envers les officiels*; le comité a décidé de mettre en œuvre une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les formes de communication envers les arbitres, les délégués, les officiels mineurs et les bénévoles. En effet, le comité encourage les arbitres et les délégués à mettre en œuvre les règles déjà existantes en matière de mauvaise conduite et d'influence comme l'est indiqué dans les règlements de la FINA, WP 7.5 et WP21.13.

- Le banc des joueurs n'est pas permis de passer de commentaire sur l'interprétation d'une règle de la part d'un officiel (arbitres, délégués ou officiels mineurs) en vue d'influencer la décision.
 - Par exemple: Les athlètes ou entraîneurs ne peuvent pas vocaliser leur opinion en ce qui a trait à l'application d'une règle ou requête à l'officiel de faire un appel.
 - L'entraîneur chef va être responsable pour les actions de ses athlètes.
 - Le résultat d'une infraction pour l'entraîneur chef : une carte jaune automatique pour la première infraction et une carte rouge pour la prochaine infraction.
 - Le résultat d'une infraction pour le personnel sur le banc (*exclu* les athlètes): Carte rouge automatique pour la première infraction.
- Le banc n'est pas permis de passer de commentaire de nature vulgaire envers les athlètes, arbitres, délégués, officiels mineurs, bénévoles ou toute personne dans l'aire de jeu.
 - Par exemple: Ne pas utiliser de langage vulgaire (« jurons ») lorsque le match est en cours, avant le match, les arrêts de jeu, les intervalles ou pendant l'après-match
 - L'entraîneur chef est tenu responsable pour les actions de ses athlètes.
 - Le résultat d'une infraction pour l'entraîneur chef : une carte jaune automatique pour la première infraction et une carte rouge pour la prochaine infraction.
 - Le résultat d'une infraction pour le personnel sur le banc (*inclus* les athlètes): Carte rouge automatique pour la première infraction.
- Il est permis et même encouragé que l'entraîneur chef communique avec les officiels de manière cordiale durant les intervalles.
 - Par exemple: poser une question pour la clarification et l'interprétation pour préparer les athlètes pour le quart de jeu à venir.

Comme mentionné ci-dessus, l'application des cartes jaunes et rouges n'est pas nouveau, ni une règle spécifique de la LCC. Le Comité tient à assurer que les jeunes officiels sont protégés contre les comportements agressifs et ont amplement d'occasion de tester leurs capacités sans pressions et ni d'influence. Comme l'est indiqué dans la FINA WP7.1 « l'arbitre doit être en contrôle absolu du jeu ».

Sections du guide de la LCC de 2015-2016 à examiner pour les arbitres

2. Règles générales

2.1. Règles du jeu

- 2.1.1. Les règles du jeu pour toutes les catégories seront conformes aux règlements de WP de la FINA, à moins de spécifications contraires ailleurs dans ce document.
- 2.1.2. Si le Comité technique de water-polo de la FINA (CTWP) et (ou) le Bureau de la FINA modifie les règles du jeu, la LCC appliquera ces nouvelles règles immédiatement.
- 2.1.3. Un deuxième gardien n'est pas exigé pour les équipes. Tous les gardiens doivent cependant porter un casque rouge portant les numéros 1, 13, 14 ou 15.
- 2.1.6. Les gestes violents commis dans l'eau ne seront tolérés en aucune circonstance. Tout coup de coude, de genou ou de tête ou tout autre geste intentionnel à l'égard d'un adversaire entraînera une sanction pour brutalité
- 2.1.7. Les équipes de 14 ans et moins auront le droit de demander un (1) temps d'arrêt (temps mort) de 20 secondes par quart pour faire les substitutions.
- 2.1.8. Les équipes de 16 ans et moins et 19 ans et moins auront le droit de demander un (1) temps d'arrêt (temps mort) par quart.
- 2.1.9. LMWP (sénior) : les équipes auront le droit de demander au maximum deux (2) temps morts pendant un match
- 2.1.10. WPC adoptera les nouveaux règlements suivants de la FINA adoptés par le CTWP de la FINA et le Bureau de la FINA en octobre 2014 :
 - 2.1.10.1. Les équipes joueront avec cinq (5) joueurs et un gardien pour un maximum de six (6) athlètes dans l'eau.
 - 2.1.10.2. Le champ de jeu mesurera au maximum 25 mètres entre les lignes de but pour les compétitions masculines et féminines. La largeur ne sera pas supérieure à 20 mètres d'une ligne de but à l'autre.
 - 2.1.10.3. Les compétitions masculines seront jouées avec le ballon utilisé lors des compétitions féminines (c.-à-d. Mikasa 6009).

2.2. Admissibilité de l'équipe

- 2.2.4. Au maximum quinze (15) joueurs et trois (3) membres du personnel certifiés ont le droit de s'asseoir sur le banc d'une équipe. Tous ces participants doivent être inscrits sur la liste des participants de l'équipe. Les équipes peuvent faire une rotation de joueurs et d'entraîneurs à chaque match.

2.4. Durée de la partie

- 2.4.1. Les matchs des 14 ans et moins et de la LMWP (sénior) comprendront quatre (4) quarts de sept (7) minutes de temps de jeu avec un repos de deux (2) minutes entre chaque période.
- 2.4.2. Les matchs des 16 ans et moins et des 19 ans et moins comprendront quatre (4) quarts de huit (8) minutes de temps de jeu avec deux repos de deux (2) minutes entre chaque période.
- 2.4.3. Les matchs de la saison régulière ou les matchs préliminaires durant les compétitions de championnat (championnats canadiens Est/Ouest, finales nationales et championnats canadiens sénior) n'auront pas de prolongation; les matchs qui se terminent à égalité à la fin du temps réglementaire demeureront un match nul.
- 2.4.4. Les matchs d'élimination ou de qualification durant les compétitions de championnat (championnats canadiens Est/Ouest, finales nationales et championnats canadiens sénior) qui se terminent à égalité à la fin du temps réglementaire procéderont à une période de tirs de barrage pour déterminer le gagnant. La procédure de tirs de barrage de la FINA s'appliquera.

3. Officiels

3.1. Définition

- 3.1.1. Les officiels sont les arbitres, les officiels mineurs et les délégués. Les arbitres et les délégués seront sélectionnés et désignés par les coordonnateurs des OTNN¹. Chaque club doit fournir suffisamment d'officiels mineurs pour chaque partie qu'il reçoit.
- 3.1.4. Des délégués représenteront WPC à chaque match de la LCC et s'assureront de l'application des règlements du présent Manuel. Le délégué sera responsable de remettre les rapports disciplinaires et les évaluations des arbitres en temps utile au coordonnateur de la ligue.

3.2. Critères de sélection

- 3.2.1. Le GTO fournira une liste d'arbitres et de délégués dans sa juridiction à son coordonnateur des OTNN.
- 3.2.2. Les arbitres doivent détenir au minimum le niveau de certification suivant du Programme de formation et de certification des officiels (PFCO) pour être admissibles à arbitrer les matchs de la LCC.

¹ L'assignation des arbitres pour les matchs de saisons régulière et championnats est basée sur la performance, engagement et attitude.

- 3.2.2.1. Saison régulière chez les 16 ans et moins, 19 ans et moins et LMWP (sénior) : arbitre provincial « formé » ou plus.
- 3.2.2.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest et finales nationales chez les 14 ans et moins et 16 ans et moins : arbitre provincial « formé » ou plus.
- 3.2.2.3. Finales nationales et championnats canadiens 19 ans et moins et séniors : arbitre provincial « certifié » ou plus.
- 3.2.3. Les coordonnateurs des OTNN tenteront d'obtenir des délégués qui sont des évaluateurs certifiés du PFCO admissibles à évaluer des arbitres de niveau provincial et national lorsque c'est possible.
- 3.2.4. Les arbitres et les délégués seront désignés en fonction de la géographie et de leurs évaluations de rendement.
- 3.3. Rénumération et allocations
 - 3.3.1. Les arbitres et les délégués seront payés 25 \$ CA / match. Tous les arbitres et les délégués recevront 0,35 \$ CA / km.
 - 3.3.2. Pour recevoir leurs honoraires, les délégués et les arbitres doivent vérifier et signer la feuille de pointage.
 - 3.3.3. Pour recevoir leur allocation de déplacement, les délégués et arbitres doivent soumettre un lien Google Map du trajet entre leur adresse de départ et l'adresse de la compétition à leur coordonnateur des OTNN. Les arbitres et les délégués pourront se faire rembourser les frais de stationnement et de péage raisonnables.
 - 3.3.4. WPC paiera les frais de déplacement (aérien et terrestre) et d'hébergement des arbitres et délégués lorsque nécessaire.
 - 3.3.5. Les arbitres et délégués recevront un per diem de 35 \$ lorsqu'ils sont sur les lieux de la compétition pendant plus de 5 heures consécutives ou qu'ils voyagent se déplacent à plus de 200 kilomètres de leur lieu de résidence.
 - 3.3.6. Les arbitres qui font l'objet d'une évaluation ne recevront pas leurs honoraires.
 - 3.3.7. Le calendrier de paiement des officiels est le suivant :
 - 3.3.7.1. 15 décembre
 - 3.3.7.2. 31 mars
 - 3.3.7.3. 15 juin
 - 3.3.8. Si les dates ci-dessus coïncident avec un weekend ou un congé férié, les paiements seront traités le jour ouvrable suivant.

3.4. Attentes à l'égard d'un arbitre de WPC

- 3.4.1. L'arbitre doit être aux abords de la piscine et en uniforme au moins 30 minutes avant l'heure du match.
- 3.4.2. L'arbitre qui est en retard ou qui ne se présente pas à un match recevra une amende de 50 \$ qui sera déduite de ses honoraires.
- 3.4.3. L'uniforme de l'arbitre est le suivant : chemise polo officielle de la LCC, pantalon blanc, ceinture blanche et souliers blancs.
- 3.4.4. L'arbitre qui ne se présente pas vêtu de l'uniforme – décrit en 3.4.2. – perdra ses honoraires pour le match et son allocation.
- 3.4.5. Le délégué est responsable de mentionner dans son rapport écrit tout écart à la règle 3.4 de la part d'un arbitre.

5. Jugements

5.2. Responsabilités et autorité

- 5.2.1. Le formulaire de rapport d'incident de la LCC qui se trouve à l'Annexe E : Formulaire de rapport d'incident doit être rempli par les officiels du match (arbitres et délégués) et soumis au coordonnateur de la ligue pour tous les incidents définis à la section 5.1. dans les 24 heures suivant la conclusion du match ou l'incident.

6. Code de conduite

6.4. Responsabilités des arbitres

- 6.4.1. Être responsable de la sécurité et du bien-être de l'équipe en collaboration avec l'entraîneur de l'équipe, et être responsable du comportement des joueurs pendant l'échauffement, le temps de la partie et après la partie sur le bord de la piscine.
- 6.4.2. Se présenter au mieux et faire preuve de neutralité en tant qu'arbitre de WPC.
- 6.4.3. Se présenter au mieux et d'une manière professionnelle en tant que représentant de WPC.

Conflits d'intérêts

- WPC va essayer d'éviter d'assigner un arbitre à un match ayant une équipe qui fait partie du club auquel il est inscrit.
- Les officiels qui sont à la fois athlète/entraîneur et officiel ne peuvent pas arbitrer un match dans la même catégorie d'âge ou même catégorie du genre. Les arbitres qui ne sont qu'arbitre auront une priorité d'assignation lors des matchs de saison régulière et de championnats.

Standard d'âge minimum

- Les arbitres doivent avoir au moins 18 ans pour voyager aux événements de Water Polo Canada. Voyager signifie tout événement où l'arbitre doit séjourner à un hôtel aux dépens de Water Polo Canada.
- Les arbitres doivent avoir au moins 1 an de plus que le groupe d'âge que le groupe d'âge qu'ils arbitrent.
 - Par exemple, avoir au moins 17 ans pour arbitrer un match de la LCC de 16 ans et moins.
 - La seule exception se trouve à être pour la LMWP, où l'arbitre doit avoir au moins 20 ans.

Normes minimales pour la certification

	Niveau minimal	Évaluation
Championnats canadiens 14U est/ouest	Provincial « formé »	Provincial « formé »
LCC saison régulière 16U + Championnats est/ouest + Finales	Provincial « formé »	Provincial « formé »
LCC saison régulier 19U	Provincial « formé »	National « formé »
Saison régulière LMWP	Provincial « formé »	National « formé »
Finales de la LCC 19U	Provincial « certifié »	National « formé »
Championnats canadiens sénior	Provincial « certifié »	National « formé »